



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 FÉVRIER 1958

L'Assemblée générale de notre Amicale s'est tenue, comme prévu, le dimanche matin 2 février, dans les salons du Club du Bouthéon.

Dire qu'une assistance nombreuse se pressait dans la grande salle serait un tantinet exagéré. Mais nous avons connu des Assemblées générales où le public était moins nombreux et, ma foi, cela suffit à notre bonheur.

Regrettons pourtant que nos amis parisiens ne fassent pas un petit effort supplémentaire, une fois par an, pour assister aux délibérations de leur Amicale. Leurs lettres d'excuses sont très réconfortantes et toutes accordent leur confiance au Bureau Directeur.

Mais ce dernier serait encore plus heureux s'il avait la chance d'avoir devant lui deux à trois cents auditeurs. Car ce chiffre serait facilement atteint si seulement un adhérent parisien sur deux prenait la décision d'assister à l'Assemblée générale de son groupement.

Le quorum n'étant pas atteint, — il s'en faut de beaucoup, — on clôtura la séance et une Assemblée extraordinaire fut immédiatement ouverte.

Le président Langevin rappela ensuite les noms des camarades décédés dans l'année et demanda qu'une minute de silence fût observée pour honorer leur mémoire.

Ensuite, Langevin salua la présence de notre ami Homeyer, président du Groupement vosgien et vice-président de l'Amicale.

L'ami Hermann, de Saint-Dié, complétait la délégation vosgienne.

Notre ami Ista, de Liège, avait tenu, en tant que membre du V B, à participer à l'Assemblée générale.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 1957, le secrétaire général de l'Amicale, notre ami Rose, présenta le rapport moral.

Vous connaissez tous le grand talent de notre sympathique secré-

taire : style net, concis, dépouillé de toute fioriture; mais aussi un inaltérable optimisme envers les destinées de l'Amicale.

Rose rappela que notre groupement fêtait sa treizième année d'existence et que, bien que n'étant pas majeure, l'Amicale était déjà une grande personne avec qui il fallait compter.

Il signala que les bonnes finances de l'Amicale autorisent tous les espoirs pour l'avenir. Un budget en excédent n'est-il pas la preuve que la gestion est saine; et rares doivent être les groupements qui, au 31 décembre 1957,

peuvent se vanter d'avoir 900.000 francs en caisse !

Il rappela que l'œuvre d'entraide et les principes amicalistes sont de plus en plus ancrés dans l'esprit des anciens P.G. Il tint à souligner que cette flamme de l'amitié est particulièrement entretenue dans les différents groupements de l'Amicale par des camarades pleins de dynamisme, tels nos amis Vernoux, Vialard et Yvonet pour les Kommandos d'Ulm, Hadjadj pour les Kommandos de Schramberg.

Il souligna particulièrement le besoin qu'avait l'Amicale de poursuivre sa marche en avant. Pour cela, il faut que tous les camarades qui possèdent des adresses d'anciens V B les fassent parvenir au Bureau de l'Amicale. Trop de camarades ignorent encore l'existence de notre groupement.

Pour les Parisiens, le secrétaire général rappela le succès qu'obtint le repas mensuel de l'Amicale. Car, tous les premiers jeudis

de chaque mois se tient, au Club du Bouthéon, la réunion mensuelle. Le dîner qui suit est ouvert à tous. Pour un prix modique, — à peine cinq cents francs, — les amicalistes et leur famille passent ensemble une agréable soirée. Les camarades de province de passage à Paris sont cordialement invités. Il ne se passe d'ailleurs pas de premier jeudi du mois sans qu'un camarade de province vienne assister à ce dîner qui renforce nos liens de sympathie et d'amitié.

Enfin, le secrétaire général tira la conclusion de l'année écoulée. Un seul mot d'ordre : soyons optimistes. C'est grâce à l'optimisme que nous avons des finances saines; c'est grâce à l'optimisme que notre recrutement augmente de jour en jour; c'est grâce à l'optimisme que le Bureau Directeur dirige une Amicale puissante et sans histoires.

H. Perron.

(Voir la suite page 4)

DEUX GRANDS AMICALISTES

Le 2 février, au cours de notre Assemblée générale, le président Langevin a remis la médaille de l'Encouragement au Dévouement à deux grands amicalistes de la première heure : Georges Homeyer et Gaston Blin.

Personne n'a oublié le rôle efficace qu'a joué Homeyer, en tant qu'homme de confiance principal du Stalag, pour la défense de ses camarades. Sans relâche sur la brèche, il a su adopter, vis-à-vis des autorités allemandes, une attitude digne et sans équivoque, qui s'est révélée bénéfique pour l'ensemble des prisonniers du V B.

Alliant la diplomatie à la fermeté, il s'est constamment employé, avec bonheur, à faire assouplir les mesures prises par la Kommandantur.

Dans une tâche ingrate et difficile, ne disposant pour toute arme que des articles de la Convention de Genève, il n'a eu qu'un but : agir au mieux des intérêts français.

Nombreux sont encore les anciens membres du V B qui lui gardent de la gratitude pour les interventions qu'il a multipliées en leur faveur.

Aussitôt rentré en France, Homeyer s'est préoccupé de maintenir, parmi les rapatriés, l'union et la solidarité qui régnaient dans les camps et Kommandos.

Les grandes réalisations dues, dans le département des Vosges, aux anciens captifs, attestent que son action a été extrêmement féconde. Car nos camarades vosgiens ont donné, à maintes reprises, des preuves de leur cohésion et de leur esprit d'entraide.

C'est là que se trouve le plus beau fleuron de notre Amicale et c'est à Homeyer, — il est bon de le rappeler —, que nous le devons pour une bonne part.

D'ailleurs, tous ceux qui assistent à nos Assemblées à Paris, ou qui participent aux réunions vosgiennes, connaissent bien la jovialité de notre vice-président et apprécient la sympathie qui se dégage de sa personne.

Quant à Gaston Blin, il a été ce qu'on peut appeler un résistant avant la lettre, à l'époque où cette appellation n'était pas répandue comme elle l'est à présent.

Les services que Blin a rendus, alors qu'il était chef de chambre à la Waldkasern, sont innombrables. A aucun moment, il n'a abdicqué sa fierté devant les Allemands, et ses démêlés avec Goetz sont restés légendaires parmi les anciens de Villingen.

Avec une ténacité jamais émue, il s'est évadé à cinq reprises, ne se laissant pas décourager par les échecs. A l'issue d'une tentative malheureuse, il avait été con-

damné à un an d'internement à Graudenz : c'est en revenant de signer son jugement chez l'officier de justice qu'il s'échappa une nouvelle fois.

Repris et conduit à Ludwigsburg, il devait s'évader à nouveau et réussit enfin à gagner la France, en janvier 1944. Mais, à peine en lieu sûr, il dut s'altérer pendant plusieurs semaines, avec 40° de fièvre, tant sa liberté avait été acquise au prix de souffrances incalculables.

Mle 23.653.

(Voir la suite page 4)

Dates à retenir

Dimanche 27 avril
JOURNÉE
FRANCO-BELGE
A CHARLEROI

Dimanche 25
et Lundi 26 mai
JOURNÉES DU V B
AU MANS

Et le premier Jeudi
de chaque mois
au Club du Bouthéon
REUNION AMICALE
MENSUELLE
entre 18 et 22 heures
Dîner à 20 heures
(400 fr. environ)

AMIS DE L'OUEST

L'Amicale V B organise pour vous

LES DIMANCHE ET LUNDI DE PENTECOTE
(25 et 26 mai 1958)

DANS LA VILLE DU MANS (SARTHE)

UN GRAND RASSEMBLEMENT V B

Vous tous, originaires des départements de la Sarthe, de l'Orne, de l'Eure, du Loiret, de l'Eure-et-Loir, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Calvados, de la Manche, de l'Indre-et-Loire, de l'Ille-et-Vilaine, de la Vienne, etc., etc., enfin tous ceux domiciliés dans l'Ouest de la France, vous viendrez assister en grand nombre

Aux Journées Provinciales du Mans

Une grande manifestation de l'Amicale V B

Vous savez tous que le département de la Sarthe est à l'avant-garde de l'entraide. C'est le département pilote des anciens P.G.; son organisation de vacances pour les enfants de P.G. est un modèle du genre.

Pour honorer nos camarades du V B, notre ami Robert Lavigne en tête, vous viendrez tous apporter, par votre présence, l'hommage de votre estime et de votre reconnaissance, pour le beau travail accompli.

Et ce sera, pour vous, amis de l'Ouest, trop éloignés de Paris, l'occasion de se retrouver après treize ans de séparation.

L'Amicale tente un grand effort de décentralisation. Après les Vosges, la Sarthe. D'autres grandes villes de France seront choisies pour d'autres grands Rassemblements. Votre Amicale ne vous oublie pas; à vous de l'épauler en participant à ses organisations qui n'ont qu'un but :

RECONSTRUIRE LA GRANDE FAMILLE V B

Un programme détaillé des deux journées de la Pentecôte paraîtra dans « Le Lien » d'avril. Mais, d'ores et déjà, vous pouvez retenir votre participation au grand banquet du dimanche 25 mai, à 13 h. 30, au Mans.

Le lundi 26 mai : Excursion.

Nous demandons à nos camarades de nous faire connaître, le plus rapidement possible, de quelle façon ils se déplaceront au Mans (chemin de fer, auto...). Ceci pour nous permettre de retenir les chambres d'hôtel et l'autocar pour l'excursion. N'attendez pas au dernier moment. Faites-nous connaître en principe votre participation.

Nous faisons appel à nos adhérents parisiens, — à qui un voyage au Mans, dans une atmosphère d'amitié et de joie apportera deux jours de vraie détente, — pour qu'ils se joignent en grand nombre au Comité Directeur. Demandez les renseignements au siège de l'Amicale.

EN MARGE D'UNE BELLE JOURNÉE

Et me voici, une fois de plus, devant ma fidèle machine, avec, devant les yeux, une feuille vierge, dans l'intention bien arrêtée de vous faire un compte rendu de notre journée du 2 février.

L'impression générale que je tire de cette journée est que mes frères parisiens semblent, en grande partie, ignorer qu'il existe un certain organisme qui se nomme Transports en commun et permet de se rendre, avec peu d'efforts, rue de la Chaussée-d'Antin, alors que des indigènes de pays éloignés, peu ou prou, trouvent le moyen de se trouver à nos réunions.

Il y a là un mystère qu'il faudra sonder très profondément.

A priori, le noyau central de ce problème peut être interprété par les mots « négligencia », « apathios », latinismes qui ne laissent de nous peiner quelque peu. Car il est regrettable que la Province nous envoie ses enfants et que même la Belgique ait un représentant, en la personne de notre ami Ista, lequel, pour une seule journée, n'a pas hésité à faire ce long déplacement, dans le but de retrouver des anciens camarades de chaînes, alors que de nombreux amicalistes résidant à Paris ou dans ses environs immédiats ne se sont pas dérangés.

Oh ! je sais bien : quand on est tout près, on se dit : « J'irais la prochaine fois, jeudi prochain, etc... ». Mais les jours passent et on néglige de montrer le bout de son nez.

S'il en est qui sont excusables, retenus par une profession qui les accapare à des heures invraisemblables, il en est d'autres qui ne peuvent alléguer d'une pareille impossibilité.

Ce n'est pas qu'ils ne pensent pas à leurs amis, mais le résultat est là : si tout le monde en disait autant, il n'y aurait que les membres du Bureau pour s'élire eux-mêmes et l'Assemblée générale ne serait plus qu'une petite Assemblée dite de 2^e classe.

J'ai toutefois remarqué que deux ou trois camarades très souvent absents étaient parmi nous avec leur épouse et enfant, par exemple Desjardins et Schouff. Je nomme ceux-là parce que je les connais particulièrement. Mais combien d'autres aurais-je eu plaisir à revoir, d'autant que, pendant une journée, on a loisir de parler, ne serait-ce qu'un instant, soit au moment des élections, soit dans le courant de l'après-midi, si des obligations familiales retiennent à l'heure du banquet.

J'ai l'air de rabâcher les mêmes phrases lors de chaque réunion, mais comment penser autrement, et, aussi, à qui la faute ?

Je l'ai écrit bien des fois : nombre de ceux que je rencontre dans le courant de l'année me tiennent ces divers raisonnements : « J'ai été prisonnier pendant cinq ans, j'ai tiré un trait sur cette tranche de vie. Je ne veux plus en entendre parler. J'ai plaisir à rencontrer un camarade, mais assister aux réunions, non ! ». Ceci est un non-sens car, s'il a vraiment plaisir à retrouver d'anciens compagnons d'exil, il doit multiplier les chances de provoquer cette conjoncture, et nos réunions sont destinées à cet effet.

Charles Saint-Omer.

(Voir la suite page 4)

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Dans la Légion d'honneur

C'est avec plaisir que nous avons relevé au « J.O. », la nomination, comme chevalier de la Légion d'honneur, de nos camarades René Picard, président général de l'U.N.E.G.; et Joseph Maillard, président du secteur sud de Paris et membre du Bureau national de la même Union.

D'autre part, M. Bertin, directeur interdépartemental de l'Île-de-France du ministère des A.C. et V.G., a reçu la même distinction.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

A l'Office départemental de la Seine des A.C. et V.G.

Par arrêté du 8 janvier 1958, M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a promu M. Georges Morel, au grade de Secrétaire général hors classe et lui a confié, à compter du 1^{er} janvier 1958, le poste de Secrétaire général de l'Office départemental des Anciens combattants et Victimes de la Guerre de la Seine.

Tous les ressortissants du ministère des A.C. et V.G. se réjouiront de voir confier ces hautes fonctions à l'un des leurs qui, depuis 1919, et en marge même de ses fonctions officielles, n'a cessé de s'intéresser bénévolement à notre cause.

Elu Secrétaire général de l'Association des Mutilés et Réformés du Doubs, en 1919, il a tenu, aussitôt, à entrer à la Commission cantonale des Pupilles de la Nation de Besançon. Malgré sa qualité de chef des services administratifs du Comité départemental des Mutilés de guerre, il a fait partie du Conseil d'administration et de la Commission Permanente de l'Office des Pupilles de la Nation du Doubs, avant d'en prendre la direction, lors de la fusion des Offices. Durant plusieurs années, il a été, également, juge au Tribunal des Pensions de Besançon.

Nommé Secrétaire général adjoint à l'Office de la Seine, il a continué à militer, notamment à l'U.F.A.C.

Membre du cabinet de M. Quinson, ministre des A.C. et V.G., il vient de renoncer à ce poste pour se consacrer entièrement aux tâches importantes qui lui incombent rue de Réaumur.

Par contre, c'est avec regret que tous ceux qui ont eu l'occasion de le rencontrer apprendront le départ à la retraite de M. Pierre Thibaud.

Après la guerre de 1914-1918, — au cours de laquelle il fut blessé deux fois et mérita la médaille militaire et deux remarquables citations, — M. Thibaud était entré dans les services de l'Office et, en 1936, y était devenu chef du service de la carte du combattant.

A ce poste, dont on connaît l'importance, il fit montre des plus parfaites qualités d'organisateur et, malgré la pénurie d'effectif, obtint des résultats probants.

C'est ainsi qu'aux dernières statistiques publiées, sur 196.000 dossiers reçus, 142.000 avaient été traités, 3.500 annulés ou transmis à d'autres Offices, 3.000 classés sans suite, — les intéressés étant

ÉCHOS ET NOUVELLES

partis sans laisser d'adresse ou n'ayant pas répondu à des demandes de renseignements, — et 47.500 restaient à examiner dont le plus grand nombre reclassés dans l'attente d'instructions à venir.

Le remboursement des frais de déplacement exposés par les invalides convoqués devant les centres d'appareillage

Le « J.O. » du 28 février 1958 a publié un arrêté ministériel portant relèvement du taux des indemnités attribuées aux invalides convoqués devant les centres d'appareillage.

Les frais de transport régulièrement exposés sont remboursés sur la base du tarif de la classe la moins élevée, par la voie la plus économique et déduction faite des réductions dont bénéficie l'intéressé.

A ce remboursement s'ajoute, s'il y a lieu, une indemnité de repas ou d'hôtel dont le taux de base est fixé à 320 fr.

Il est dû une fois le taux de ba-

se pour chaque repas et une fois et demie le taux de base pour chaque découcher intervenant au cours du déplacement.

L'attribution de la médaille militaire

La loi n° 55-1062, du 6 août 1955, dispose que la médaille militaire peut être attribuée aux sous-officiers et hommes de troupes titulaires d'un titre de guerre ou de résistance au moins.

Toutefois, les contingents alloués par cette loi étant insuffisants pour récompenser tous les candidats justifiant d'un titre de guerre, il a été décidé que seuls pourraient être proposés :

1° Parmi les personnels des réserves : les militaires ayant au moins trois titres de guerre ou de résistance; les militaires ayant vingt-sept annuités et deux titres de guerre ou de résistance; les militaires ayant accompli quinze ans de services effectifs ou titulaires d'une pension proportionnelle au titre d'une loi de dégage- ment des cadres avec un minimum de onze ans de services;

2° Parmi les personnels réformés pour blessures de guerre avec une invalidité inférieure à 65 %; les militaires atteints d'une invalidité d'au moins 50 % résultant de blessures de guerre; les militaires ayant accompli quinze ans de services effectifs ou titulaires d'une pension proportionnelle au titre d'une loi de dégage- ment des cadres avec un minimum de onze ans de services;

3° Parmi les personnels dégagés de toutes obligations militaires : les militaires titulaires au moins de deux titres de guerre ou de résistance; les militaires ayant accompli quinze ans de services effectifs ou titulaires d'une pension proportionnelle au titre d'une loi de dégage- ment des cadres avec un minimum de onze ans de services.

Toutefois, des propositions à titre exceptionnel peuvent être établies en faveur de candidats ne réunissant pas ces conditions et justifiant d'états de services particulièrement dignes d'intérêt.

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

De nouveaux indices des pensions militaires d'invalidité

Un décret du 26 février 1958 fixe comme suit la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité et d'accessoires de pension : 390 fr. à compter du 1^{er} janvier 1958.

399 fr. à compter du 1^{er} mai 1958; 409 fr. à compter du 1^{er} août 1958; 418 fr. à compter du 1^{er} novembre 1958.

La participation des pensionnaires des foyers d'A.C.

La Commission permanente de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, dans sa séance du 6 novembre 1957, a décidé de porter, avec effet du 1^{er} janvier 1958, de 500 à 650 fr. le prix de journée dont il doit être tenu compte pour le calcul de la participation des pensionnaires à leurs frais de séjour dans les Foyers de : Barbazan; Beaurecueil; Kouba; Messimieux; Montmorency; Montpeller; La Ponne; Ville-Lebrun; Villiers-le-Sec; Saint-Gobain; de 500 à 1.000 fr. au Foyer de Vence; et de 500 à 1.500 fr. au Foyer de Bouleville.

Par ailleurs, le calcul de cette participation sera, à partir de la même date, effectué conformément aux règles indiquées ci-après : — prélèvement des 2/3 des ressources jusqu'à 100.000 fr.; — prélèvement des 3/4 au-dessus de 100.000 fr.

Amis aux évadés

Au cours de leur récent voyage en France, dont nous avons rendu compte, les deux passeurs hollandais qui, au cours des années 40 à 45, ont réussi à faire rentrer en France tant de prisonniers de guerre, notamment en provenance des Stalags VI, Christoffel Hendrix et Gérard Joosten, de Grubbenvorst (Hollande), ont remis les documents, laissés entre leurs mains par ceux qu'ils faisaient évader, à l'Amicale des Stalags VI, à charge pour celle-ci d'en assurer la restitution à ces évadés.

Les anciens P.G. qui auraient utilisé cette chaîne d'évasion de Grubbenvorst sont invités à retirer ces photos et souvenirs divers au secrétariat de l'Amicale, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), tous les jours, du lundi au vendredi inclus, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., et, en particulier, le lundi jusqu'à 20 h.

Amis du sport

Tous les sujets d'actualité sportive vous les trouverez développés, sous les meilleures signatures, dans « Sport-Mondial », N° 25.

Un numéro qu'on lit, qu'on relit et que l'on conserve. En vente partout 100 fr. ou envoi contre 105 fr. en timbres : « Sport-Mondial », 5, rue Chapon, Paris (3^e). (Etranger et Union Française : 110 fr. français.)

Abonnement pour un an, France et Union Française : 950 fr., 6 mois : 500 fr. Etranger, 1 an : 1.250 fr.; 6 mois : 750 fr. « Sport-Mondial », C.C.P. 139-14-58 Paris. (Par avion, taxe aérienne en plus.)

Que devient la Commission des Vœux ?...

Le 27 janvier 1958, s'est tenue, sous la présidence de M. Quinson, ministre des A.C. et V.G., une réunion plénière de la Commission des vœux.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le ministre précise le but de la réunion, qui est d'examiner le « catalogue » général des vœux et le rapport dressé à ce sujet par l'inspecteur général Morin.

Divers représentants des Associations s'élèvent contre les conclusions de ce rapport, dont les chiffres leur sont apparus abusivement gonflés.

C'est ainsi que Jourdan, parlant au nom de l'U.F.A.C. et prenant comme exemple l'alignement de la retraite du combattant avec le taux de pension de 10 %, montre

que le chiffre de 35 milliards par an, indiqué par le rapport Morin, serait en réalité inférieur à 17 milliards.

Nombreux sont les chapitres qui présentent des « exagérations » du même ordre, notamment l'attribution d'un pécule aux P.G. de 14-18, — estimée d'un coût annuel de 1.792 millions alors que la dépense n'atteindrait pas un milliard, une fois pour toutes.

L'ensemble des représentants d'Associations tombent d'accord sur l'inopportunité de la publication d'une telle étude qui semble bien faite pour dresser l'opinion publique contre les A.C. et V.G.

Le ministre s'efforce de rassurer son auditoire en affirmant que le rapport Morin n'a pas été divulgué et en demandant à tous d'observer la plus grande discrétion sur ce travail.

Il est bien permis de s'étonner, au passage, de ce que cette prudente réserve n'ait pas été respectée tout d'abord par l'auteur d'un rapport dont les chiffres auraient gagnés à être vérifiés avant d'être ronéotypés.

La discussion porte ensuite sur le classement de ces vœux qui ne peuvent être tous compris dans un premier plan « triennal », — ou autre, — prévu.

Le ministre désirerait qu'un ordre de priorité soit institué par les représentants des Associations et, à cet effet, propose la nomination d'une inter-commission restreinte. Mais les représentants des

Associations, à l'unanimité, se refusent à faire un choix, laissant au ministre le soin de procéder lui-même à l'établissement d'un ordre préférentiel.

Après différentes interventions, il apparaît nécessaire de répartir ces vœux en trois catégories : 1° Ceux nécessitant l'intervention du Parlement; 2° Ceux pouvant être réglés par contacts inter-ministériels; 3° Ceux relevant de l'initiative propre du Ministère des A.C. et V.G.

Quant aux membres devant composer l'inter-commission, le choix en est également laissé à l'appréciation du ministre qui communiquera la liste des représentants désignés.

C'est sur cette dernière décision que la séance est levée.

Lisez tous les mois

"Tout SAVOIR"

Toute la vie du monde par le Texte et par l'Image

116 pages de textes,

200 photos

En vente chez tous les marchands de journaux

UNE INTÉRESSANTE DOCUMENTATION

C'est celle que présente le Groupement Economique d'Achats, dans son « Memento de la Famille », dont c'est la 3^e édition, conçu, réalisé et édité en étroite collaboration avec les commerçants de premier ordre formant son réseau de fournisseurs.

Ces maisons, sélectionnées parmi les plus importantes et les plus sérieuses de la capitale, accordent aux porteurs du Carnet d'Achats, que connaissent bien les membres de nos Amicales, la remise maximum possible sur les meilleurs prix et avec les plus grandes facilités de règlement.

Le « Memento de la Famille », — en plus de l'importante docu-

mentation qu'il présente sur les innombrables articles offerts au choix d'une clientèle en incessant développement, — comporte d'intéressants articles, abondamment illustrés, sur Paris, son histoire et ses petites histoires.

Pour recevoir cet élégant ouvrage de 144 pages, qui joint harmo-

nieusement l'utile à l'agréable, il suffit d'en demander l'envoi, au Groupement Economique d'Achats, 4, rue Martel, Paris (10^e), qui se tient également à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires, notamment sur ses réseaux de fournisseurs, autres que celui de Paris : car, devant le succès rencontré par celui-ci, le G.E.A. a créé à travers la France une dizaine d'autres chaînes de commerçants et d'industriels, offrant aux centaines de mille adhérents à ce système économique les mêmes avantages.

Essayer G.E.A., c'est ne pas en rester là.

DEMANDE D'EMPLOI

Ménage retraité, 51 ans, ancien P.G. du IV B/G, cherche place garde propriété ou château, toute région sauf Nord et Est (femme non occupée). Sérieuses références. S'adresser à Brosse-ron, 15, rue du Montparnasse, Paris (6^e).

POSTE VACANT

Un poste d'assistante sociale est vacant à l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Constantine.

Les Offices départementaux des A.C. et V.G. sont habilités à recevoir les candidatures à ce poste, notamment celles des jeunes pupilles de la Nation qui viennent de terminer leurs études d'assistante sociale.

Les dossiers des candidates devront être composés des pièces suivantes : un bulletin de naissance; un extrait de casier judiciaire; un certificat de nationalité; une copie certifiée conforme du diplôme d'Etat d'assistante sociale exigé depuis le décret du 12 janvier 1932 ou du brevet donnant droit à l'équivalence, en application de l'article 13 de la loi du 8 avril 1946; un curriculum vitae; un certificat médical attestant que la candidate est apte à l'exercice des fonctions d'assistante sociale; titre de victime de guerre.

ROBERT EGRAZ

(22-VI G)

Hôtelier à Saint-Germain-de-Joux (Ain)

Altitude : 500 m. (près de Genève)

vous invite à séjourner dans son hôtel de campagne Simple confort, très jolies chambres, cuisine au beurre Grands jardins et terrasses 2 rivières à truites, 3 lacs et sapins à proximité Cordial accueil

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI

(ancien P.G.) Monthelon (Marne)

Demandez prix et conditions

Jean RHEM

Photographe

Industrie Reportage 34, rue de la Verrerie Paris (4^e)

Tél. : Tur. 89-92

A votre service

Amicalistes

HENRI GILBERT

(ex-P.G. du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

vous invite, dès maintenant, à retenir ferme, pour livraison début septembre

SES BEAUJOLAIS SUPÉRIEURS 1957

en fûts de 28 et 55 litres prêts à la mise en bouteilles

Quantité limitée mais qualité

M'écrire à l'adresse ci-dessus pour recevoir documentation

Mais faites-le sans tarder



Dans notre précédent numéro, nous avons le plaisir de pouvoir annoncer qu'était reportée, au 31 décembre 1958, la date de forclusion pour le dépôt des demandes de pécule, de carte de combattant volontaire de la Résistance ou de déporté et interné résistant.

Pourquoi, nous a-t-on demandé, ne parlions-nous pas du remboursement des marks auquel, précédemment, le 31 décembre 1957 avait été assigné, ainsi que pour les autres dépôts de dossiers, comme ultime délai de présentation ?...

Nous n'en avons pas parlé pour cette simple raison que, sans explication logique, — mais que peut bien avoir à faire la logique avec l'empirisme de nos constructeurs de budgets, — il a été décidé que le remboursement des marks était et restait définitivement clos.

Contre cette décision arbitraire, comme sur les modalités du règlement de cette question, l'Union Nationale des Amicales de Camp de Prisonniers de Guerre a élevé une protestation assez nette, — et que d'aucuns ont trouvée outrancière, — pour qu'il semble inutile d'y revenir.

Tel n'est pourtant pas notre point de vue; et, dussions-nous être qualifiés « radoteurs » et « mauvais citoyens », nous continuerons à affirmer qu'une dette n'est pas révoquée à la seule volonté du débiteur, ou du mandataire, de mauvaise foi, ce qui est le cas en l'occurrence, ainsi que nous allons le prouver, une fois de plus, en reprenant, à l'origine, l'historique de cette question.

Rappelons donc, — pour ceux qui l'ont oublié ou qui n'ont pas suivi attentivement le déroulement des événements, — qu'entre les années 1940 et 1945, tout rapatrié recevait, lors de son départ du camp, un reçu de la Trésorerie allemande, d'un montant correspondant au total des marks de camp qu'il déposait avant ce départ et aux sommes figurant à son compte auprès de ladite trésorerie; ces sommes provenaient, soit de l'argent français qui lui avait été confisqué à son arrivée au camp, soit du montant des mandats envoyés de France par les familles, soit de l'ordonnance de soldes mensuelles, pour ceux qui y avaient droit.

Ce reçu de la Trésorerie allemande était remboursé au rapatrié, — sur la base de 20 francs par mark, — partie lors du passage au centre de rapatriement (Châlons-sur-Marne, Compiègne, Lyon, etc...), partie, quelques semaines après, par mandat émanant de l'Etat Français.

Les reçus des trésoreries allemandes étaient comptabilisés sous forme d'inscriptions au clearing fonctionnant alors entre le Reich et le gouvernement de Vichy.

Ainsi, avant l'écroulement d'Hitler, tous les rapatriés reçurent-ils très strictement l'équivalent en francs, sur la base de 20 francs par mark, des sommes leur revenant.

Comme d'habitude, ce fut une assez belle pagaille, chacun interprétant à sa manière les consignes primitivement fixées.

Quoi qu'il en fut, pendant une demi-douzaine d'années, malgré les protestations des groupements d'anciens prisonniers, déportés, internés, requis, etc..., il ne fut plus question, dans les sphères gouvernementales, du remboursement du reliquat des marks. Or, plus exactement, les pouvoirs publics opposaient à nos réclamations un argument qu'ils considéraient comme décisif : « Où prendrions-nous les milliards que vous nous demandez ? » A quoi nous répondions non sans raison valable en droit : « A l'Allemagne auprès de qui vous êtes notre mandataire ».

Il y eut bien des propositions de loi mais elle furent pieusement enterrées.

Pourtant, en 1951, l'article 11 de la loi du 24 mai, relative « au développement du fonctionnement des services du Ministère des A. C. et V. G. » prévoit le remboursement de 450 marks, sous déduction de l'acompte reçu au moment du dépôt. Mais aucune précision n'est donnée ni sur le taux à appliquer ni sur le moment où inter-

viendrait ce remboursement, ces deux points étant subordonnés, aux dires de nos gouvernants, à l'obtention d'un accord de la haute commission alliée en Allemagne.

Cet accord intervint en mars 1952; mais ce n'est que le 6 février 1953 qu'une loi n° 53-75, « relative aux comptes spéciaux du Trésor », ouvrit un « compte spécial pour l'exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951 ».

Ce compte fut crédité d'un versement en provenance du gouvernement de Bonn et d'un montant de 2.069 millions.

Il fallut ensuite attendre l'arrêté ministériel du 16 janvier 1954 pour apprendre que, dans leur largeesse, nos chers Financiers voulaient bien nous accorder un remboursement... sur la base de 6 francs (1954) pour un mark à 20 francs (1945) et sous réserve de présentation d'un reçu et de la carte de rapatriement, toutes pièces que, près de dix ans après, beaucoup de rapatriés ne détenaient plus, — en admettant qu'ils les eussent jamais possédées.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

Un mandataire de mauvaise foi



C'est pourquoi nous ne nous lasserons pas de reprendre la motion, votée par les Assemblées générales 1956 et 1957 de l'U.N.A.C., déposée par nos représentants à la Commission des vœux, — dont nous avions espéré beaucoup et dont nous n'attendons plus guère, — motion qui réclamait : la fixation au taux du mark à 20 francs; le remboursement des sommes appartenant aux militaires à solde mensuelle et bloquées lors de la débâcle du Reich dans les trésoreries militaires allemandes; enfin le déblocage, au profit des œuvres d'entraide des Amicales Nationales de Camp, de la deuxième tranche de 100 millions restant due sur la créance des Mutuelles de camp, créance justifiée et reconnue au cours de la séance de l'Assemblée nationale du 23 août 1946.

Nous avons d'autant moins de scrupules à réclamer ces sommes que les plus fervents soutiens d'un pseudo-équilibre budgétaire ne peuvent même pas contester qu'il s'agit de la liquidation, sans répercussion sur les finances publiques, d'un fonds spécial dont le reliquat reviendra logiquement, en fin de compte, à celui qui a alimenté ce fonds, c'est-à-dire à l'Allemagne... qui nous doit bien cela... et plus encore.

M.-L.-C. Moyse.

COMMENT ON "TRUQUE"...

A la veille de la grande manifestation de protestation contre les menées abusives des pontifes de la rue de Rivoli, — manifestation qui réunit, place de l'Opéra, le 15 février, plus de 20.000 anciens combattants, — l'U.F.A.C. avait tenu une conférence de presse pour exposer les raisons de cette manifestation et pour remettre aux journalistes un important document qui montre bien comment, — ainsi que nous ne cessons et ne cesserons de l'écrire ici, — les prévisions budgétaires sont volontairement gonflées, chaque année, par nos constants adversaires.

Voici ce document qui prouve leur mauvaise foi, que nous connaissons bien mais dont l'actuel président du Conseil a tenu à nous donner de nouveaux exemples en reculant, depuis bientôt deux mois, la mise en application des promesses faites par lui, le 16 janvier, pour obtenir de l'Assemblée nationale une pitoyable majorité.

Il est rappelé que le gouvernement a entendu pratiquer, dans le budget de 1958, une économie de 7 milliards et demi.

Pour faire échec à nos protestations véhémentes concernant ces atteintes à des droits acquis et considérés comme essentiels, le gouvernement a notamment déclaré que l'augmentation des dépenses du budget des pensions, cette année, n'avait jamais été aussi considérable. Le chef du gouvernement s'est emparé de cette argumentation et il a été appuyé par l'un des orateurs à l'Assemblée, lequel a affirmé notamment ceci : « Ce sont, n'est-il pas vrai, 55 milliards de francs que les Anciens Combattants et Victimes de Guerre toucheront en plus en 1958 qu'en 1957. »

D'autre part, un grand nombre de journaux parisiens et de province ont repris ce chiffre et certains ont même, en première page, dressé des placards qui reproduisaient cette affirmation.

Il s'agissait de représenter les défenseurs des Anciens Combattants comme des démagogues jamais satisfaits, malgré les sacrifices extraordinaires qui leur ont été consentis cette année.

L'U.F.A.C. tient à rétablir la vérité, et elle entend démontrer que le chiffre cité ne correspond pas à la réalité :

1° Une première source d'erreur — qui ne peut être que vou-

lue — provient de ce qu'une somme de 13 milliards, qui figurait l'année dernière au budget du ministère des Finances, au chapitre des charges communes, a été transférée cette année, par une présentation différente, au budget du ministère des Anciens Combattants.

Il ne s'agit donc, en aucune manière, d'une dépense nouvelle mais d'un simple jeu d'écritures qui n'ajoute pas un franc aux pensions de nos camarades.

C'est ainsi que le budget réel s'élève à 283 milliards 475 millions de francs.

Compte tenu de cette première observation, l'augmentation n'est donc que de 42 milliards et non de 55.

Il y a lieu de noter que, dans cette somme, sont comprises les dépenses administratives et de fonctionnement (traitement des fonctionnaires revalorisé, matériel, etc...);

2° Cette somme de 42 milliards est composée, d'une part, d'une somme de 13 milliards venant s'ajouter en année pleine, aux dépenses acquises pour 1957.

Il faut comprendre en effet qu'au cours de l'année 1957 le point indiciaire, qui sert de base à l'appréciation du rapport constant, a été porté à :

— 323 francs au 1^{er} janvier,
— 342 francs au 1^{er} mai;
— 362 francs au 1^{er} novembre.

Il en résulte qu'en « année pleine », les sommes nécessaires pour

Lors de la débâcle du Reich et de la libération en masse des P. G., une ordonnance du gouvernement provisoire du général de Gaulle, en date du 14 mai 1945, fixa à 100 marks, — toujours sur la base de 20 francs, — le maximum de remboursement. Cette limitation avait été décidée afin, disait-on en haut lieu, d'éviter certains abus que l'on pouvait, paraît-il, craindre de la part de rapatriés susceptibles d'avoir pu se procurer, de façon plus ou moins licite, d'importantes quantités de marks.

Mais il était prévu que, pour toutes les sommes dépassant 100 marks, un reçu de la part excédentaire serait délivré au rapatrié.

Cela c'était le principe; mais, en réalité, les multiples centres de rapatriement adoptèrent des méthodes diverses : dans les uns, le reçu était régulièrement délivré; dans d'autres, la somme déposée était inscrite sur la fiche de rapatriement; dans certains enfin, les préposés à ce service conseillaient, de façon un peu simpliste, au rapatrié : « Verse les 100 marks, que l'on va te rembourser 2.000 francs, et laisse le reste sur cette table; ainsi les copains n'ayant qu'une somme inférieure à 100 marks pourront compléter leur dépôt nécessaire pour recevoir le viatique de 2.000 francs ».

Comme d'habitude, ce fut une assez belle pagaille, chacun interprétant à sa manière les consignes primitivement fixées.

Quoi qu'il en fut, pendant une demi-douzaine d'années, malgré les protestations des groupements d'anciens prisonniers, déportés, internés, requis, etc..., il ne fut plus question, dans les sphères gouvernementales, du remboursement du reliquat des marks. Or, plus exactement, les pouvoirs publics opposaient à nos réclamations un argument qu'ils considéraient comme décisif : « Où prendrions-nous les milliards que vous nous demandez ? » A quoi nous répondions non sans raison valable en droit : « A l'Allemagne auprès de qui vous êtes notre mandataire ».

Il y eut bien des propositions de loi mais elle furent pieusement enterrées.

Pourtant, en 1951, l'article 11 de la loi du 24 mai, relative « au développement du fonctionnement des services du Ministère des A. C. et V. G. » prévoit le remboursement de 450 marks, sous déduction de l'acompte reçu au moment du dépôt. Mais aucune précision n'est donnée ni sur le taux à appliquer ni sur le moment où inter-

viendrait ce remboursement, ces deux points étant subordonnés, aux dires de nos gouvernants, à l'obtention d'un accord de la haute commission alliée en Allemagne.

Cet accord intervint en mars 1952; mais ce n'est que le 6 février 1953 qu'une loi n° 53-75, « relative aux comptes spéciaux du Trésor », ouvrit un « compte spécial pour l'exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951 ».

Ce compte fut crédité d'un versement en provenance du gouvernement de Bonn et d'un montant de 2.069 millions.

Il fallut ensuite attendre l'arrêté ministériel du 16 janvier 1954 pour apprendre que, dans leur largeesse, nos chers Financiers voulaient bien nous accorder un remboursement... sur la base de 6 francs (1954) pour un mark à 20 francs (1945) et sous réserve de présentation d'un reçu et de la carte de rapatriement, toutes pièces que, près de dix ans après, beaucoup de rapatriés ne détenaient plus, — en admettant qu'ils les eussent jamais possédées.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

viendrait ce remboursement, ces deux points étant subordonnés, aux dires de nos gouvernants, à l'obtention d'un accord de la haute commission alliée en Allemagne.

Cet accord intervint en mars 1952; mais ce n'est que le 6 février 1953 qu'une loi n° 53-75, « relative aux comptes spéciaux du Trésor », ouvrit un « compte spécial pour l'exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951 ».

Ce compte fut crédité d'un versement en provenance du gouvernement de Bonn et d'un montant de 2.069 millions.

Il fallut ensuite attendre l'arrêté ministériel du 16 janvier 1954 pour apprendre que, dans leur largeesse, nos chers Financiers voulaient bien nous accorder un remboursement... sur la base de 6 francs (1954) pour un mark à 20 francs (1945) et sous réserve de présentation d'un reçu et de la carte de rapatriement, toutes pièces que, près de dix ans après, beaucoup de rapatriés ne détenaient plus, — en admettant qu'ils les eussent jamais possédées.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

...LES CHIFFRES DU BUDGET

payer ce qui a été accordé en 1957 justifient des crédits bien entendu supérieurs, qui seront de l'ordre de 25 milliards 200 millions, au lieu de 13 milliards. Soit une augmentation de 12 milliards.

Il est donc faux de prétendre que ces 12 milliards résultent d'une mesure nouvelle. Il s'agit seulement des conséquences des augmentations afférentes à l'année 1957;

3° Ces observations faites, il apparaît que les seules augmentations, résultant de l'application du rapport constant, sont, pour le budget de l'année 1958, les suivantes :

A. — Pour l'application du nouveau point indiciaire à 330 : 8 milliards 700.

B. — Pour porter le point indiciaire à 390 au 1^{er} janvier 1958, à 399 au 1^{er} mai 1958, à 409 au 1^{er} août 1958, à 418 au 1^{er} novembre 1958 : 12 milliards 500.

Soit, au total, 21 milliards 200. Telle est la vérité. Il aurait fallu dire que l'augmentation incontestable est de 21 milliards 200 millions, et non pas de 55 milliards comme on l'a publié partout.

Contrairement à ce qu'a affirmé le président du Conseil à l'Assemblée (séance du 16 janvier), l'augmentation ne sera pas de 19 % en 1958, mais de 9 % environ;

4° Nous trouvons, d'autre part, un crédit de 14 milliards 900 millions au chapitre des « crédits évaluatifs ou provisionnels » desti-

nés à combler une soi-disant insuffisance en 1957, et que l'on inscrit dans le budget de 1958, sur laquelle nous faisons toute réserve.

En effet, il est actuellement totalement impossible de justifier un tel chiffre, compte tenu de ce que les comptes du ministère ne sont pas encore arrêtés pour les dépenses de l'année dernière, et ne le seront pas avant quelques mois;

5° D'autre part, le président du Conseil a cité, au cours de la discussion, de soi-disant dépassements de crédits, qui auraient eu lieu depuis 1951, dépassements qui ont nécessité, par collectif, le vote de sommes additionnelles en cours d'année.

La réalité du vote de ces sommes au collectif est incontestable, mais il y a là encore une présentation fallacieuse, en ce qu'on a tendu à faire croire aux députés que ces sommes supplémentaires avaient été nécessaires pour faire face à des insuffisances budgétaires.

En vérité, il en est autrement.

Nous sommes en mesure de démontrer que chacun de ces collectifs était nécessité, au cours des années précitées par le président du Conseil, par des mesures nouvelles qui avaient été votées hors budget, le plus souvent, et qui ne sont effectivement payées qu'au cours de l'année suivante. Bien entendu, ces mesures nouvelles nécessitent des crédits nouveaux, mais il ne s'agissait pas du tout d'insuffisances de prévisions.

Sur ce point, l'U.F.A.C. maintient sa position exactement contraire. Elle continue à affirmer que les prévisions budgétaires sont volontairement gonflées.

Elles ne tiennent pas suffisamment compte — et ne tiennent pas compte du tout — des extinctions de pensions qui doivent être appréciées au moins 4 % par an, et qui permettraient, si nous étions en présence de contradicteurs de bonne foi, d'adopter dès à présent, avec les masses budgétaires déjà prévues, certaines mesures vraiment nouvelles en faveur de certaines catégories d'Anciens Combattants.

Lorsque lord Disraeli, au siècle dernier, énumérait, comme formes diverses du témoignage : le mensonge simple, le parjure et la statistique, il en était une qu'il ne pouvait prévoir : les déclarations officielles de M. Félix Gailard. — M.-L.-C. M.

Ecrivez-nous !!!

Nous avons besoin de vos réactions, de vos souvenirs, de vos idées...

DEPUIS 1945 RADIO-CARILLON EST SPÉCIALISÉ A FOURNIR AUX CAMARADES A.P.G. POUR LE MEILLEUR PRIX, LE MAXIMUM DE QUALITÉ

conditions de garantie uniques en France !

Tous les appareils sont entièrement garantis trois ans, aussi bien pour les pièces que pour la main-d'œuvre, lampes 8 mois.

LA FORMULE MODERNE DU POSTE MOYEN
CARILLON 644 6 LAMPES
CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ
EFFICACITÉ 60 à 70 %
MODÈLE LUXE 19.900

CARILLON 666 6 LAMPES
UN POSTE TRÈS MODERNE AVEC GRAND CADRE A AIR ORIENTABLE
EFFICACITÉ A PLUS DE 95 %
MODÈLE GRAND LUXE 26.500

RADIO-PHONO 966 6 LAMPES
GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ - TROIS VITESSES - 2 SAPHIRS - DISQUES ORDINAIRES ET MICROSILLONS
38.250

GRAND CHOIX : RADIO & RADIO-PHONOS 12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES

ELECTROPHONE - POSTE PILES-SECTEUR

ELECTROPHONE A TRANSISTORS FONCTIONNE SUR PILES

CATALOGUE EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE FACILITÉS DE PAIEMENT SANS FORMALITÉS

15% DE REMISE A.P.G. SUR TOUS LES PRIX DU CATALOGUE

A. NOEL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18^e - TÉL. : MON. 47-99 Métro : BARBÈS-ROCHECHOUART
TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1^{er} ÉTAGE-DROITE

L'instabilité des prix des matières premières et des pièces détachées, et la constante progression des taxes, nous mettent dans l'impossibilité de garantir les prix ci-dessus, fournis simplement à titre indicatif.

LIRE CE JOURNAL C'EST BIEN !!
LE FAIRE LIRE, C'EST MIEUX !!

EN MARGE D'UNE BELLE JOURNÉE

(Suite de la page 1)

D'autres me disent, et c'est l'antienne que j'ai souvent relatée :

« On ne trouve que des « types » du Stalag. » Des types du Stalag ! comme si ces « types » étaient des contagieux à tenir à l'écart. On pourrait croire, à entendre de semblables réflexions, que les employés du camp furent des professionnels de la captivité, une sorte de noblesse faussement dorée, logée dans une tour d'ivoire.

A cela je répondrai (et d'autant plus à l'aise que je suis un « type » des Kommandos) que ce sont tout de même par hasard ceux-là qui, inlassablement, depuis quinze ans, régissent avec un dynamisme et une opiniâtreté infatigables la vie de l'Amicale.

D'autre part, si on ne trouve en majorité que des anciens du camp, c'est parce que ceux des Kommandos négligent de venir, pas tous, bien entendu, mais, vu le nombre que nous étions à profiter de l'hospitalité germanique, la salle des réunions devrait être trop petite pour les contenir tous.

C'est un peu comme lorsque nous étions là-bas et que nous recevions « Le Captif » : « Il n'y a que des histoires du camp », disaient certains lecteurs; mais aucun ne mettait la main à la plume pour relater ce qui se passait dans son petit coin. Et, pourtant, combien de fois notre petit organe a demandé des papiers aux camarades disséminés dans la nature.

C'est l'éternelle histoire : on veut bien être sur la sellette, mais sans faire d'effort pour y monter. Pourtant, une bonne compréhension est une raison vitale : un ciment ne tient que s'il est bien aggloméré. Ce ne sont pas les geignards qui exhalent leurs plaintes de part et d'autre, sans les concrétiser, qui feront le bloc qu'attendent avec impatience ceux d'entre nous qui, moins favorisés, languissent sur un lit d'hôpital ou se débattent au milieu de difficultés de toutes sortes.

Et combien de détresses nous sont-elles inconnues ?

En contre-partie, un réel effort a été fait cette année par les vendeurs de billets de tombola; et, à tous ceux-là, la grande famille V B dit : « Merci ! ». Car, il faut bien le dire, si l'Amicale peut soulager des misères, c'est grâce au bénéfice de cette tombola. Les cotisations ne servent guère qu'à faire face aux dépenses administratives.

Il y a donc un ferment de bonne volonté et c'est très réconfortant au milieu de l'apathie des autres.

En dehors de ceux qui considèrent encore, — et combien à tort, — l'Amicale comme une chapelle du camp, il y a ceux qui s'imaginent que les conversations sont exclusivement nourries avec des histoires du temps passé.

Quelle erreur ! Si, parfois, un nouvel arrivant sorti de l'ombre (oui, il faut le reconnaître : il y a des déserteurs qui reviennent) se laisse aller à dire à ses anciens camarades d'exil le fameux « tu te souviens... », c'est exceptionnel. L'atmosphère a évolué. C'est un cercle familial. Si, en

surimpression, des êtres jalots, de kaki vêtus, rôdent comme des fantômes, c'est une toile de fond que l'on conserve avec respect, mais qui n'agit que comme fondement. Douze ans ont passé dessus qui l'ont délavée et l'éclairage de la scène, fait d'une lumière qui émane des cœurs, illumine la vie de ceux qui, si longtemps, ont vécu dans l'obscurité sentimentale.

Les familles se sont développées, ont fait souche. Une nouvelle génération vient apporter un sang nouveau à nos réunions. Une ambiance d'avenir, d'espoir nous réchauffe. Les enfants ont grandi, ces enfants que nous ne connaissons que par des photos froissées dans un vieux portefeuille ou pieusement enjouiées au fond d'un invraisemblable musette. Ces enfants sont maintenant des jeunes hommes, des jeunes filles; beaucoup ont mariés et ne tarderont pas à venir avec leurs enfants. Saisissez-vous combien la répétition de ce mot « enfants » souligne la continuité de notre Amicale.

Chacun amène à chaque fois le résultat de ses luttes, ses anecdotes journalières, le fruit de ses recherches, sa maturité toujours en progrès.

Née dans la boue et dans la crasse, notre amitié s'en est dégagée et en a fertilisé au maximum le délicat jardin de nos sentiments.

Aussi, vous, chers camarades, chers amis, qui lisez ce papier, ne restez pas dans votre ermitage bâti sur des erreurs bien compréhensibles parfois. Venez à nous.

Si vous êtes dans la peine, ne craignez pas de retomber dans des souvenirs pénibles; si vous avez remonté le courant, ne craignez pas de retomber dans une atmosphère débiliteuse.

L'Amicale est une réunion d'hommes qui ont passé un cap dramatique, d'hommes qui vous tendent la main afin que vous puissiez tendre la vôtre à ceux qui se débattent encore avec des lames de fond. Vous n'avez pas le droit de refuser l'aide que nous vous offrons si vous en avez besoin.

Toi, tu n'oses pas venir parce que tu nous a négligés pendant de nombreuses années. Alors, tu oublies notre serment d'amitié ? Non, mais tu n'oses pas parce que tu crois, en lisant ces lignes, que ce sont des doctes dirigeants qui ont en mains les rênes de l'Amicale.

Toi, tu crois que le faux-col a fait oublier l'ignoble foulard. Alors c'est l'excès contraire. Il ne faut pas aller jusque-là : si nous nous appliquons à ne pas ressasser nos pénibles histoires, il y a toujours, au fond de chacun de nous, le souvenir des jours, des années vécues ensemble, bien caché comme une pile mystique, un accumulateur de forces spirituelles, prêt à déverser son fluide bienfaisant sur une plaie béante.

L'Amicale est une puissance équilibrée, magnétique et aisément adaptable. Il y a une place pour tous, quelles que soient ses origines,

quel que soit son standing. Un foyer où chacun vient se réchauffer.

Pourquoi restes-tu à l'écart en soufflant sur tes doigts ?

Ceci en guise de préambule à la réalisation de notre journée du 2 février. Un préambule qui s'avère plus long que l'article, mais il fallait que ça sorte. La légèreté, la fantaisie qui régnent, pendant nos fêtes, ne nous font pas oublier les devoirs qui nous incombent.

Alors, voulez-vous que nous passions dans la salle des délibérations si judicieusement située à

CHAMPAGNE R. BERTIN

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant Manipulant

VRIGNY, près de REIMS

Vente directe

Renseignements sur demande

A travers les Kommandos

ULM

Nous avons reçu et lu avec beaucoup d'intérêt le numéro spécial de « L'Ormeau ».

Nos compliments sur sa belle présentation et vœux de succès pour la Journée des Anciens d'Ulm.

A notre dernière réunion de février, étaient présents : Boutard, Duez, Crouta, Vally, Rein, Mesgny, Blanc, Letellier, Dupré, Labaigt, Keck, Hinz, Berchot, Renault, Saraben, Faucheux, Varrichon, Yvonet.

Excusés : Fillon, Verdier, Ravier.

Catherine Verdier est heureuse de vous faire part de la naissance de sa petite sœur, Pascale.

Nos vœux de bonheur et de prospérité. Compliments à maman et papa Verdier.

Notre prochaine réunion

68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

11 avril

Amicalement.

L. Vialard.

SCHRAMBERG

Vos anciens camarades de Schramberg vous présentent leurs meilleurs vœux, pour vous et votre famille, pour 1958.

Je vous signale que le grand rassemblement de Schramberg aura lieu, cette année, au mois de septembre, à Epernay. Le repas sera organisé par notre ami A. Médard.

Amicalement à tous.

Roger Hadjadj.

DEUX GRANDS AMICALISTES

été présent à chaque réunion, prenant une part active à tous les travaux du Comité.

C'est lui qui a été le principal témoin à charge au procès de Goetz, c'est lui encore qui a été un des promoteurs de notre livre : « Histoires du Temps perdu ». Nul n'ignore, enfin, qu'il a rempli, durant plusieurs années, les

côté du bar, au comptoir duquel on peut s'accouder pour lever le coude et attendre l'ouverture des hostilités, c'est-à-dire de l'assemblée.

Fait notable, les présents étaient presque tous à l'heure (relativement); mais, encore une fois, le quorum n'étant pas atteint, notre distingué président déclara ouverte l'Assemblée générale extraordinaire.

Les comptes rendus moral, financier, etc... vous seront donnés par les spécialistes de ces sortes de choses. Il faut tout de même que je laisse un peu de place à mon rédacteur en chef, sinon je ferais tintin pour ma prochaine augmentation. Tout ce que j'en dirai, c'est qu'ainsi qu'à l'accoutumée une atmosphère de bon aloi régna durant toute la séance; membres du Bureau et assistants sachant que c'était l'analyse de persévérants efforts qui était faite en ce jour. Et, bien entendu, ce sont les pionniers de l'Amicale qui sont

réélus. En cours de séance, Blin reçoit la médaille de l'Encouragement au Dévouement; il en est K-O. Il répond en protestant. Rien à faire, le coup est asséné, et mérite car, si notre ami est maintenant retenu par ses fonctions, il ne faut pas oublier son dévouement antérieur.

Le dépouillement du vote se fait sous la haute surveillance du même Blin, commissaire à la répression des fraudes. Nous n'avions pas envie de rigoler. Godart en a laissé éteindre sa pipe.

Une pareille épreuve ne nous a pas coupé l'appétit. Propulsés vers la table aux agapes, nous n'entendions plus qu'un caractéristique bruit de mâchoires.

A la fin du repas, Langevin prononce une courte allocution au cours de laquelle il fait allusion à la décoration remise à Blin et décerne à Homeyer la médaille de l'Encouragement au Dévouement. Le nouveau décoré répond avec beaucoup de modestie et s'excuse encore une fois de n'avoir pu faire plus. On se souvient qu'il a réuni tous les locataires du camp dans la salle de théâtre pour s'excuser de n'avoir pu satisfaire tout le monde.

En quelques termes choisis, il rappelle son arrivée, après le règne de Respaud; il fait revivre, à ceux qui étaient présents, son premier contact avec le colonel Von Kolsen, à qui il spécifie qu'il veut faire respecter les ordonnances de Genève. Et les spectateurs de l'heure reviennent en souvenir le grand Jules avec son éternel sifflot perdu au cou; l'attitude martiale presque sévère de notre ami Homeyer avec Goetz et autres sous-fifres; ses entretiens avec les autorités du camp pour, avec un esprit profondément diplomatique, arrondir les angles autant que cela se pouvait.

Ista prend ensuite la parole. Avec lui, nous avons une vision anticipée de l'Exposition de Bruxelles. Son allocution est tout

fonctions de secrétaire général de l'Amicale.

Cette sèche énumération ne donne qu'une idée incomplète de la contribution qu'Homeyer et Blin n'ont cessé d'apporter à la communauté. Elle suffit pourtant à démontrer que la distinction dont ils viennent d'être l'objet est amplement méritée.

L'Amicale se réjouit de voir récompenser une telle somme de dévouement et adresse aux nouveaux promus ses plus cordiales félicitations.

empreinte de cet esprit belge si subtil, à la fois profond, sensible et froid. C'est un vrai cocktail : on y trouve le bagout parisien, l'humour anglais, la faconde méridionale, la truculence rabelaisienne.

Nouveau changement de décor. Les tables sont enlevées. Place aux danseurs.

Au cours de l'après-midi, dans la salle voisine, est tirée la tombola. Echappant, par devoir de chroniqueur, aux enlacements languoureux des tangoes, je pénètre dans l'antre de Dame Chance. Langevin, Géhin, Aladenise, président aux destinées des jeux. Brandt, Beauvais, Schouff sont chargés de lancer les roues. Un garçonnet tire les enveloppes contenant les noms des lots, enveloppes qu'ouvre la fille de Brandt.

Quelques spectateurs assistent aux opérations; certains d'entre eux, avides de connaître les résultats, ont étalé leurs billets sur une table.

Dans la salle voisine, l'orchestre déverse ses airs de danse assourdissant par la cloison, créant ainsi un petit fond sonore de tripot de Mandalay (toutes proportions gardées).

A un moment donné, les lanceurs de roues cèdent leur place à trois garçonnetts, cependant qu'impassible, Aladenise inscrit les résultats à mesure qu'ils sont annoncés par Géhin.

Je reviens dans la salle à l'instant où un fougueux Be-bop entraîne deux couples en de vertigineux tourbillons.

Les danses succèdent aux danses sans ralentir l'entrain général, jusqu'à une heure assez tardive où il faut bien penser aller se restaurer un brin. Alors, suivant une habitude qui devient un rite, un groupe se forme, qui s'entasse dans les voitures disponibles ou dans un taxi et se retrouve chez Pedro, le restaurateur maintenant fidèle continuateur des banquets V B. Les ventres sont simplement satisfaits, car Pedro sait manier la queue de la poêle et n'est pas chiche du « rab ».

Tandis qu'une troupe de chanteurs ambulants apporte sa note ou plus précisément ses notes, Pedro se met à la guitare et égrène aussi ses notes en attendant de nous présenter la sienne tout à l'heure, mais, si c'est un bon musicien sachant pousser la romance, ce n'est pas un maître-chanteur; aussi, nous la présentera-t-il en « mineur » avec des démons.

Hélas ! tout a une fin, surtout les bonnes choses. Nous sommes déjà demain. Congratulations. Petit vent froid quand on ouvre la porte, et nous voici sous la seule voûte du Père Éternel. Au loin, brille une sorte de petit arc de Triomphe, c'est une station de métro. Quelques marches à descendre, Effluves embaumés, Claquement de portes. La fête est finie.

Comme conclusion, je vous renverrai au « préambule » de cet article. Méditons-le tous. Si le bon Roi Henri a dit : « Paris vaut bien une messe », le bonheur et la santé de tous nos camarades valent bien un petit déplacement.

MAISONS RECOMMANDÉES

HOTEL - AUBERGE DES VIEUX - MOULINS, chez Bernard Jeangeorges, à La Bresse (Vosges). Tél. 63. (Grande salle pour banquets, Pension de famille, Cuisine bourgeoise.)

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e). CEN 11-54.

Où aller le dimanche ? ... Mais chez **Robert LAFEVE**, Café-Restaurant-Tabac, « Les Routiers », à Fontenay-le-Vicomte (Seine-et-Oise). Tél. : 8. Bon accueil. Cuisine soignée. Pêche toute l'année.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18). Tél. : ORN 69-66. Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

Le Gérant : **PIFFAULT** Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé Paris (XII^e)

RYSTO Raymond

Ex-No 5305

Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES

Cuisines modernes

Éléments, tables

Sièges modernes

rustiques et basques

Sièges de jardin

Pliants, Transats

Prix marqués

en chiffres connus

Facilités de paiement

sur demande

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements

n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

(Suite de la page 1)

Dès que les circonstances le lui ont permis, Blin s'est occupé des secrétariats de camp, dont le but principal était de répartir, entre les familles déshéritées, les fonds collectés dans les Stalags, au titre de l'entraide.

En 1945, Blin a été un des fondateurs de l'Amicale, lui consacrant le plus clair de ses loisirs. C'est lui qui a établi le premier fichier des adhérents, fichier précieux et qui est encore consulté actuellement.

Pendant plus de dix ans, Blin a

ments des camarades, que nos amis Blin et Homeyer venaient d'obtenir la médaille de l'Encouragement au Dévouement, pour

services rendus au mouvement prisonnier. Nous adressons nos félicitations personnelles à ces charmants camarades qui méritent tant cette belle distinction.

Un déjeuner d'une soixantaine de convives termina la première partie de la Journée V B. Nous adressons nos félicitations au sympathique traiteur du Bouthéon dont le menu satisfait même les plus exigeants.

A 16 heures, une sauterie endiablée fit tourner jeunes et vieux jusqu'à 20 heures.

L'Amicale venait de clore une année de son existence. Elle aborde de 1958 avec des forces neuves et elle peut regarder l'avenir avec confiance.

Aidons-la de toutes nos forces et suivons le mot d'ordre de notre secrétaire général : « Soyons optimistes ! ».

A l'Assemblée Générale du 2 février 1958

(Suite de la page 1)

L'exposé de notre ami Rose fut chaleureusement applaudi, ainsi, d'ailleurs, que celui, plus aride, de notre ami Géhin, trésorier. Mais que la musique des chiffres est belle quand les caisses sont pleines.

Puis il fut parlé du déplacement du Mans. Un appel fut lancé afin que nos camarades viennent nombreux saluer leurs amis sarthois. Nous donnons en page 1 un communiqué concernant les Journées mancelles de la Pentecôte.

Ensuite, on procéda au renouvellement du tiers sortant du Bureau. Furent réélus :

Géhin 97 voix

Vialard 97 voix

Faure 96 voix

Baron 92 voix

Le président Langevin fut heureux d'annoncer, aux applaudisse-

Waterman

